

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 13 mars 2015 - Convocation du 09 mars 2015

Le Conseil municipal de Marcilly-les-Buxy s'est réuni le vendredi 13 mars 2015 à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Billon, Maire.

Etaient présents :

Mmes JAILLET, RICHARD, SALIEGE, VIET,

MM BILLON, CARPENTIER, MARILLIER, MONNERET, PACAUD, SIXDENIER, VERNOT,

Etait excusés :

Mmes GILLES, GUILLEMIN, GOYARD donnant pouvoir à Mme JAILLET.

M. VIET est nommée secrétaire de séance.

Le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour :

- Programme de travaux dans la forêt communale et dans le bois des biens de section E,
- Autorisation de payer la facture de remplacement des fenêtres de l'école avant le budget 2015, ce que le Conseil Municipal accepte.

Approbation du compte rendu de la réunion du 30 janvier 2015

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la réunion du 30 janvier 2015

Programme de travaux dans la forêt communale et dans le bois des biens de section E

Le coût correspondant à ces travaux proposés par l'ONF est de 1090,63€ pour le bois communal et 481,55€ pour le bois des Biens de section E.

Après discussion, le Conseil Municipal ajourne ce point en attendant des informations complémentaires sur le besoin de ces travaux et le reporte à la prochaine réunion.

Autorisation de payer la facture de remplacement des fenêtres de l'école avant le budget 2015

Le Conseil Municipal accepte de payer la facture de Sébastien BIDAUT pour le remplacement des fenêtres de l'école avant la réalisation du budget prévisionnel 2015.

Démission de deux conseillers municipaux

Le Conseil Municipal est informé des courriers de Mme Christelle GUILLEMIN et M. Romuald RENAUD annonçant leurs démissions du Conseil Municipal pour raisons personnelles. Le Conseil Municipal les remercie pour le travail effectué avec l'équipe municipale.

Elections départementales des 22 et 29 mars : tenue des bureaux de votes

Le Conseil Municipal organise la tenue des bureaux de vote pour les élections départementales qui ont lieu les 22 et 29 mars.

Les bureaux de vote sont ouverts de 8 à 18 heures.

Communauté de communes : élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le Conseil Municipal prend connaissance des délibérations prises par la CCSCC, le 18/02/2015 concernant :

- La prescription du PLUI de la CCSCC et les modalités de concertation
- Les modalités de collaboration avec les communes membres de la CCSCC

Acquisition de défibrillateurs et de panneaux de radars pédagogiques

Le Conseil Municipal prend connaissance des propositions de la ccScc pour l'acquisition de défibrillateurs et de radars pédagogiques.

Après discussion, le Conseil Municipal prendra une décision lors de la prochaine réunion pour les défibrillateurs (1200 à 1400€) et intègre la possibilité d'acquisition de radars pédagogiques (1000 à

3000€) dans l'aménagement de la sécurité sur la commune par 11 voix pour et 1 voix contre. A ce jour, le Conseil Municipal ne prend pas d'engagement sur ces dépenses.

Ecole :

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte rendu du conseil d'école.

Il valide le remplacement des stores de la classe maternelle par des stores identiques à ceux existants, pour un montant de 1608,55€.

Il prend connaissance que des meubles ont été installés dans la classe de CE et maternelle pour un coût de 408 € TTC.

Il prend contact avec l'Inspecteur de la circonscription pour la demande d'une demi-heure supplémentaire d'intervention d'une ATSEM en classe.

Il prend connaissance du courrier de Mme ASBAI concernant des problèmes entre enfants aux arrêts de bus et dans le transport scolaire. Le Conseil Municipal rappelle aux parents de bien vouloir respecter le règlement des transports scolaires avant l'exclusion des élèves concernés.

Avis de classement de la procédure sur la pollution de la rivière « La Malène » en mai 2014

Le Conseil Municipal est informé que les faits et les circonstances des faits n'ont pu être clairement établis par l'enquête. Les preuves ne sont pas suffisantes pour que l'affaire soit jugée par un tribunal. Le Conseil Municipal rappelle que son dépôt de plainte et son souhait n'est pas de partir dans des jugements, mais simplement de demander à l'ETAT de bien vouloir faire les travaux nécessaires pour qu'une situation identique ne puisse plus arriver, donc que les effluents de la RN80 soient dirigés dans les bassins de rétentions prévus à cet effet et pas dans les ruisseaux.

Remplacement d'un dispositif de volée de la cloche

Le Conseil Municipal est informé de l'intervention des Horloges PLAIRE pour le remplacement d'un appareil de tintement (187.90 €). Pour que les cloches fonctionnent correctement, il faut remplacer le dispositif de volée de la cloche ; le montant du devis est de 1007,90€. Le Conseil Municipal demande d'autres devis.

Droit de préemption urbain sur 2 ventes

Le Conseil Municipal ne préempte pas sur la vente d'un terrain en zone artisanale aux Baudots – Mme MULOT Bernadette, ni sur la vente d'une maison aux Baudots – M. PERNIN Christophe.

Demande d'installation d'un piano dans la salle Félix Menager par SIFASILA Marcilly

Le Conseil Municipal prend connaissance du courrier de l'association SIFASILA Marcilly demandant à installer un piano dans la salle Félix Menager. Après discussion, le Conseil Municipal ne répond pas favorablement à cette demande (par 6 voix contre, 3 abstentions, 3 oui).

Cérémonie du 19 mars 2015

Le Conseil Municipal attend le contact des représentants de la FNACA pour l'organisation de cette cérémonie.

Informations diverses

Le Conseil Municipal est informé

- des avancées pour la rencontre des Marcilly de France, dont utilisation de la salle Félix Menager les mercredis pour préparer des costumes et décors.
- de la demande d'autorisation d'occuper les places publiques par le comité des fêtes. Il en profite pour rappeler le règlement sur l'autorisation d'utilisation des places et lieux publics (gestion des déchets, gestion des stationnements en dehors de propriétés privées n'ayant pas autorisé le stationnement).
- de la demande de David AUGUSTE pour être inscrit sur le site de la commune avec son activité d'animations et festivités
- de la possibilité de formation relative à un programme national d'actions d'éducation routière pour le primaire, organisé par l'association Prévention Routière agréée par le ministère de

l'éducation nationale, du 30/06 au 02/07/2015 pour un coût de 420 €. Ce stage destinés à des animateurs de centre de loisirs, gendarmes de réserve, permettra aux commune de mettre en place dès la rentrée 2015/2016, une action d'éducation dans le cadre scolaire et surtout périscolaire.

- d'une réunion sur l'accessibilité des bâtiments publics
- de plusieurs cambriolage dans le secteur des Coulons. Il proposera une réunion aux habitants de ce secteur pour évoquer ces faits dans la cadre de la participation citoyenne.

Un point sur les travaux de la commission commerces est réalisé.

La prochaine réunion est fixée au 10 avril.

Le Maire,

Jean-Pierre BILLON